

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
6 AVRIL 2023

DATE de PUBLICATION
14 AVRIL 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille vingt-trois,

le 11 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Eric ROZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Isabelle SIRLIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°47-2023 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ANNULATION DE LA CESSION D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER, DIT MAISON DE LA VOUTE ET MAISON BERTHO, COMMUNE DE LA ROCHE-BERNARD AU PROFIT DE
M. PHILIPPE DENIS**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°15-2022 du 15 février 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la cession d'un ensemble immobilier, situé 4 et 6 route de Guérande à La Roche-Bernard, au profit de M. Philippe DENIS, ou de toute personne morale qui s'y substituerait, pour la réhabilitation de l'ensemble avec création de commerces en rez-de-chaussée et de logements aux étages supérieurs, au prix global de 512 000 € nets vendeur.

Or, depuis cette date, l'acquéreur a rencontré des difficultés dans le montage de son opération, remettant en question la viabilité même du projet de réhabilitation.

Le Vice-président précise que dans le même temps, d'autres porteurs de projet ayant manifesté leur intérêt pour cet ensemble immobilier, certains d'entre eux ont récemment été auditionnés et proposé des nouvelles offres d'achats.

Ainsi, le Vice-président propose d'annuler la décision de cession de cet ensemble immobilier au profit de Monsieur Philippe DENIS.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230411-DELIB_47_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n°15-2022 en date du 15 février 2022 portant cession de l'ensemble immobilier cadastré section AC n°348-554 et AC n°347-431-556, situé 4 et 6 route de Guérande à La Roche-Bernard au profit de M. Philippe DENIS.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/2023

Le Président,

